

**Z.I. DU FROMEUR - DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal qu'à l'occasion de la vente d'un bien sur la parcelle cadastrée section BR N° 39, en zone industrielle du Fromeur, il apparaît que le bâtiment vendu est en partie construit sur la parcelle BR N° 40, appartenant à la commune.

Afin de régulariser la situation, il est proposé d'autoriser la vente de cette parcelle d'une superficie de 392 m<sup>2</sup>, au prix de 6,50 € H.T. le m<sup>2</sup>, conformément à la délibération générale N° 2009/631 en date du 11 décembre 2009 fixant le prix de vente des terrains en zones industrielles et artisanales. Le prix de vente T.V.A. sur marge incluse est de 2 951.76 €.

VU l'avis favorable des commissions « Commerce et Artisanat - Urbanisme Règlementaire » et « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 30 juin 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

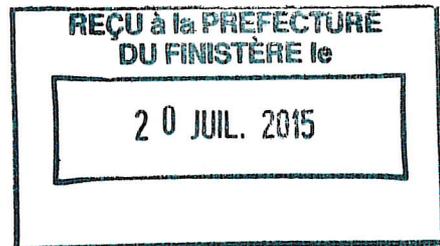
**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** cette vente au prix de 6.50 € H.T. le m<sup>2</sup>,

**DIT** que celle-ci sera passée en la forme notarié au rapport de l'étude de Maître MADEC Delphine, Notaire à Lannilis.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 9 juillet 2015

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le... 17. JUL. 2015  
Et de la publication, le... 16. JUL. 2015  
Fait à Landivisiau, le... 17. JUL. 2015  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

